



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
24 juin 2024
Français
Original : anglais

Douzième session

Vienne, 14-18 octobre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Assistance technique

Assistance technique accordée aux États pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 8/4, intitulée « Application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatives à l'assistance technique », la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a noté que l'assistance technique était un élément fondamental des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour aider les États Membres à appliquer efficacement la Convention et les Protocoles s'y rapportant.

2. Lancée en février 2021, la Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025 constitue le document d'orientation stratégique de l'Office pour le moyen terme. Elle décrit les grands engagements pris dans tous les domaines d'activité de l'ONUDC et les articule autour de cinq domaines thématiques. L'un de ces domaines – Prévenir et combattre la criminalité organisée – traduit la volonté de l'Office de permettre aux États Membres de renforcer leurs capacités en mettant en commun leurs connaissances et leurs compétences, conformément à la Convention contre la criminalité organisée. À cette fin, celui-ci s'engage avant tout à aider les États Membres à élaborer des législations et des plans directeurs solides pour lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale organisée. Ceux-ci pourront notamment diffuser leurs bonnes pratiques et leurs connaissances spécialisées et renforcer les compétences du personnel de leurs services de détection et de répression et de leurs services judiciaires afin de les doter de capacités d'enquête et de poursuite accrues. Une autre priorité consiste à renforcer la coopération internationale pour que la lutte transfrontière contre cette forme de criminalité gagne en efficacité. Ces engagements cadrent avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier avec l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

* CTOC/COP/2024/1.



3. Dans le présent rapport, l'ONU DC fournit aux États parties une vue d'ensemble des activités d'assistance technique qu'il a menées dans le cadre de ses programmes mondiaux, entre juillet 2022 et juin 2024, en ce qui concernait l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant. Les activités d'assistance technique décrites dans le rapport sont divisées en trois catégories, selon qu'elles ont trait à l'application de la Convention, à l'application des Protocoles s'y rapportant ou à la grande criminalité.

II. Assistance technique pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

A. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

4. Dans sa résolution 9/1, la Conférence des Parties à la Convention a créé le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Pour faciliter le fonctionnement du Mécanisme, notamment par l'acceptation, la gestion et l'utilisation de ressources extrabudgétaires, et pour permettre la participation effective des États parties et des parties prenantes concernées au processus d'examen, l'ONU DC a créé, en 2019, le Programme mondial d'appui au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Le Mécanisme a été lancé en 2020, en application de la résolution 10/1 de la Conférence.

5. Depuis le lancement de la première phase du processus d'examen, l'ONU DC a soutenu les Parties à la Convention contre la criminalité organisée, dans le cadre du Programme mondial d'appui au Mécanisme, a) en fournissant une assistance, une formation et des orientations aux points de contact nationaux et spécialistes désignés ; b) en facilitant la communication et la coordination entre les États parties aux différentes étapes du processus d'examen ; c) en répondant aux demandes concernant les réponses à fournir au questionnaire d'auto-évaluation et en prêtant son appui à cet égard ; d) en encourageant les consultations avec les parties prenantes non gouvernementales concernées ; et e) en gérant et en accordant l'accès à « RevMod », le module sécurisé du portail SHERLOC de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité, par l'intermédiaire duquel le Mécanisme est mis en œuvre. En juin 2024, l'ONU DC avait aidé un total de 155 pays en organisant, pour plus de 3 200 fonctionnaires, des séances d'information et de formation sur le Mécanisme et l'utilisation de la plateforme « RevMod ». En outre, il avait facilité le lancement et la progression de 75 examens de pays en organisant et en animant des consultations préliminaires et des réunions de bilan. Par ailleurs, depuis 2022, il facilite l'échange d'informations entre les États parties et les parties prenantes non gouvernementales concernées, dans le cadre de dialogues constructifs organisés à l'issue des réunions des cinq groupes de travail créés par la Conférence. Ces dialogues ont réuni 600 personnes en tout, qui représentaient des organisations non gouvernementales, des universités et le secteur privé, ainsi que des États parties, des États signataires, des États non-signataires et des organisations intergouvernementales. Tout au long des examens de pays, l'ONU DC, qui assure le secrétariat du Mécanisme, continuera d'aider, à leur demande, les États parties à la Convention et aux Protocoles s'y rapportant à rédiger les documents nécessaires et les conclusions des processus d'examen, conformément aux résolutions 9/1 et 10/1 de la Conférence. Les observations issues du processus d'examen mettront en évidence les lacunes, les obstacles, les besoins d'assistance technique et les bonnes pratiques que révèle l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. On trouvera plus d'informations sur l'état d'avancement et les conclusions préliminaires du processus d'examen dans le rapport du Secrétariat sur les tendances et les caractéristiques de l'application de la Convention des Nations

Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s’y rapportant en ce qui concerne le premier groupe (CTOC/COP/2024/9).

6. Dans le cadre de son programme mondial sur l’application de la Convention contre la criminalité organisée axé sur le passage de la théorie à la pratique, l’ONUUDC a continué d’aider les États à renforcer les mesures normatives et stratégiques prises pour lutter contre la criminalité organisée et à prendre en compte les questions de genre et de droits humains lors de l’application de la Convention. Après avoir bénéficié d’une aide de l’ONUUDC pendant leur phase de préadhésion, le Bhoutan et le Soudan du Sud sont devenus parties à la Convention en 2023. Au cours des deux dernières années, l’ONUUDC a aidé plus de 3 300 parties prenantes (dont plus de 1 200 femmes) – parmi lesquelles des décideurs, des membres d’assemblées législatives, des praticiennes et praticiens des services de détection et de répression et des services judiciaires, et des personnes représentant la société civile, le monde universitaire et le secteur privé – à renforcer les cadres normatifs et stratégiques de lutte contre la criminalité transnationale organisée en vue de promouvoir l’application de la Convention. Les principaux axes de travail du Programme mondial consistent à :

- a) élaborer une législation sur la criminalité organisée ;
- b) concevoir des stratégies et des politiques de lutte contre la criminalité organisée ;
- c) faciliter la coopération internationale en matière pénale ;
- d) prendre en compte les questions de genre et de droits humains dans les mesures normatives et stratégiques prises pour lutter contre la criminalité organisée ;
- et e) gérer les connaissances relatives à la criminalité organisée et améliorer la pédagogie en la matière à l’aide du portail SHERLOC et de sa base de données « Éducation pour les universités », une série de modules d’enseignement.

7. Afin de contribuer à l’élaboration de lois et de stratégies contre la criminalité organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, l’ONUUDC a mis au point plusieurs autres outils dans le cadre du Programme mondial sur l’application de la Convention contre la criminalité organisée. Il s’agit notamment des guides intitulés *Lutter contre l’exploitation minière illégale et le trafic de métaux et de minéraux : Guide de bonnes pratiques législatives* et *Combating Crimes in the Fisheries Sector: A Guide to Good Legislative Practices*, de l’annexe au *Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l’élaboration de stratégies à fort impact*, intitulée « Renforcer la résilience face à la criminalité organisée en temps de crise », et des documents d’orientation régionaux accompagnant le « Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée », intitulés « Orientations sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l’Est et en Afrique australe », « Orientations sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l’Ouest et du Centre » et « An aid to strategic responses to organized crime in South-Eastern Europe ». Ces publications sont utilisées pour étayer les activités d’assistance technique axées sur l’application de la Convention, et plus de 60 pays ont bénéficié, pendant la période considérée, d’une assistance de l’ONUUDC pour renforcer leurs mesures normatives de lutte contre la criminalité organisée.

8. Afin de contribuer à l’élaboration de stratégies globales de prévention et de répression de la criminalité organisée, conformément aux résolutions 10/4 et 11/2 de la Conférence, l’ONUUDC a continué, dans le cadre du Programme mondial sur l’application de la Convention contre la criminalité organisée, à diffuser son « Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l’élaboration de stratégies à fort impact », qui existe actuellement dans 15 langues. À ce jour, plus de 500 parties prenantes représentant 81 juridictions, ainsi que des organisations régionales et mondiales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, ont participé à des réunions régionales multipartites sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée. Par ailleurs, l’ONUUDC a apporté un appui direct, pour l’élaboration de stratégies, à la Côte d’Ivoire, à l’Équateur, au Ghana, au Honduras, à la Jamaïque, au Mozambique, au Nigéria, à l’Ouzbékistan et au Sénégal, ainsi qu’au Forum des îles du Pacifique. Il a ainsi contribué, en tout, à l’élaboration de 14 stratégies nationales et régionales.

9. Dans le cadre du Programme mondial sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée, l'ONUDC continuera de promouvoir et d'appuyer l'élaboration de mesures de lutte contre la criminalité organisée fondées sur des données objectives, en tenant à jour le portail SHERLOC de gestion des connaissances, auquel le public peut accéder librement (<https://sherloc.unodc.org>). Point d'accès unique à la législation, à la jurisprudence, aux stratégies nationales et régionales, aux traités et aux données bibliographiques sur la criminalité organisée et le terrorisme, le portail SHERLOC contient des ressources qui portent sur les 15 types d'activités criminelles suivantes : participation à un groupe criminel organisé, corruption, contrefaçon, trafic de drogues, blanchiment d'argent, entrave à la justice, cybercriminalité, piraterie et criminalité maritime, trafic illicite de personnes migrantes, traite des personnes, trafic de biens culturels, crimes portant atteinte à l'environnement, falsification de produits médicaux, trafic d'armes à feu et terrorisme. Il peut être consulté dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi que dans d'autres langues grâce à un outil de traduction automatique intégré. Il héberge également le répertoire des autorités nationales compétentes, auquel l'accès est restreint, ainsi que le *Guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. En 2022, l'ONUDC a ajouté au portail une base de données sur l'éducation pour les universités, qui contient des modules d'enseignement supérieur consacrés à différents types de criminalité. Ces dernières années, le nombre de parties prenantes utilisant le portail n'a cessé d'augmenter : en 2023, elles étaient plus de 390 000, ce qui constitue un record historique.

B. Blanchiment du produit du crime

10. Dans le cadre de son programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDC aide les États Membres à renforcer leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'à détecter, saisir et confisquer le produit d'activités illicites, comme l'exigent les traités des Nations Unies, en particulier la Convention contre la criminalité organisée, et d'autres normes internationales. Cela passe par l'élaboration de politiques et par la formation approfondie des administrations nationales et des acteurs privés qui participent à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Parmi les bénéficiaires du Programme mondial figurent les membres des assemblées législatives, les parlementaires, les services de renseignement financier, les services de détection et de répression, les procureurs, les magistrats, les juges, les douanes et les services d'immigration, les services chargés de la confiscation d'avoirs et les acteurs concernés du secteur privé.

11. À l'échelle mondiale, l'ONUDC agit dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, qui a permis à 75 États Membres de bénéficier, en 2023, d'activités de renforcement des capacités et de formation sur mesure. Dans le cadre du programme de mentorat, 13 conseillers ou conseillères en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont délivré, sur le terrain, une assistance technique et une formation durables et directes en Angola, en Équateur, en Haïti, en Indonésie et au Pérou, ainsi qu'en Afrique de l'Est et en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Asie du Sud-Est, en Asie centrale, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et dans la sous-région du bassin du Mékong.

12. Les éléments essentiels de la prévention de la criminalité et de la justice pénale restent de saisir le produit du crime et d'aider les États Membres à procéder à la confiscation des avoirs. L'ONUDC a continué à soutenir les réseaux interinstitutionnels d'Afrique australe, d'Asie et du Pacifique, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie occidentale et centrale pour le recouvrement d'avoirs. Ces réseaux informels de praticiens des services de détection et de répression et des services judiciaires appuient l'ensemble du processus, de la localisation des avoirs au point de départ de l'enquête jusqu'au gel, à la saisie, à la gestion et, enfin, à la confiscation de ces avoirs,

ainsi qu'à leur partage entre les pays lorsque c'est nécessaire. Les réseaux existants sont à différents stades de développement, le plus avancé d'entre eux étant le Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs. Par ailleurs, l'ONUSUDC a continué à renforcer l'état de droit en aidant les États Membres à mettre en place une législation efficace pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en les dotant des connaissances, des moyens et des compétences techniques nécessaires pour appliquer leur législation interne, et en renforçant leur capacité à mener à bien des enquêtes et des poursuites financières dans les affaires liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

C. Détection et répression

13. Dans le cadre de son programme mondial de démantèlement des réseaux criminels (CRIMJUST), l'ONUSUDC a continué à faciliter, par un appui opérationnel fondé sur l'étude de cas, l'application de la Convention contre la criminalité organisée, en particulier de ses articles 13, 16, 18 à 20 et 27 à 30. À cette fin, il s'est employé à : a) promouvoir une coopération formelle et informelle en matière de justice pénale (art. 27), encourager la tenue de forums consacrés aux enquêtes et la constitution d'équipes communes d'enquête (art. 19) et prêter appui aux réseaux de coopération judiciaire pour promouvoir l'entraide judiciaire (art. 18) ; b) organiser des activités de renforcement des capacités consacrées aux techniques d'enquête spéciales (art. 20) ; c) faciliter la collecte, l'échange et l'analyse d'informations sur la criminalité organisée (art. 28) ; d) faciliter les enquêtes financières parallèles (art. 13) ; et e) dispenser une formation et fournir une assistance technique au personnel des services de détection et de répression (art. 29), notamment par du mentorat sur le terrain consacré aux nouvelles formes de criminalité.

14. Les forums consacrés aux enquêtes qui ont été organisés dans le cadre du programme mondial CRIMJUST ont contribué de manière essentielle à la promotion de la coopération transfrontière en facilitant les débats sur les affaires de trafic, l'élaboration de stratégies et la coordination de l'action. Dans le cadre du programme mondial, l'ONUSUDC a facilité l'élaboration, dans 83 pays, de mesures de justice pénale fondées sur le renseignement et la collaboration. Cette approche a donné lieu à des mesures de sécurité aux frontières plus ciblées et facilité la coopération des services de détection et de répression et des services judiciaires, laquelle a permis non seulement de saisir des marchandises illicites, mais aussi de perturber le fonctionnement, la direction et le financement des réseaux criminels.

15. Dans le cadre du programme mondial CRIMJUST, l'ONUSUDC a continué à promouvoir l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, en particulier les livraisons surveillées, qui ont aidé les États Membres à retracer les mouvements transfrontières de contrebande et à mieux comprendre le mode opératoire des organisations criminelles. Il a également prêté appui, au cours de la période considérée, au personnel des services de détection et de répression d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest et d'Europe en renforçant leurs capacités dans le domaine des techniques d'enquête spéciales (par exemple, les livraisons surveillées) et en leur donnant des moyens accrus pour mener des enquêtes financières, constituer des équipes communes d'enquête et détecter le trafic de drogues et les méthodes de dissimulation. Il a en outre continué à promouvoir l'intégrité et les pratiques déontologiques en organisant des cours sur la déontologie et l'intégrité à l'intention du personnel chargé des contrôles aux frontières dans les aéroports et les ports maritimes. Parallèlement, il a organisé, toujours dans le cadre du programme mondial, une formation sur la conduite d'entretiens efficace et respectueuse des droits humains dans le cadre d'enquêtes et d'opérations de collecte d'informations.

16. Dans le cadre du programme mondial CRIMJUST et d'autres initiatives, l'ONUSUDC a renforcé les compétences techniques nécessaires aux institutions de justice pénale pour faire appliquer des stratégies visant à prévenir et à combattre la

criminalité financière et à priver les groupes criminels organisés du produit de leurs activités illicites. Conscient du caractère évolutif et interdépendant des activités criminelles, l'Office a continué à aider les États à lutter contre les formes nouvelles et traditionnelles de criminalité, telles que le trafic de produits médicaux falsifiés, de biens culturels et de drogues de synthèse. Au cours de la période considérée, il a formé 145 membres des services de détection et de répression, et les réunions de son groupe de travail spécialisé ont bénéficié de la participation de 98 responsables de la justice pénale et membres de services de renseignement financier. Ces réunions ont porté sur la lutte contre le trafic de méthamphétamine et d'opiacés en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en Inde et en Asie du Sud, en Asie centrale et au Mozambique, et sur l'itinéraire du Sud.

17. En 2023, des membres du personnel du programme mondial ont informé des responsables de la police kenyane de l'évolution de l'environnement opérationnel en Haïti, afin d'aider le Kenya à mettre en œuvre son programme de prédéploiement de policiers destinés à intégrer la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, avec l'autorisation du Conseil de sécurité.

18. Dans le cadre du programme mondial, l'ONUDC a publié les analyses suivantes : « Assessment of the response to illicit weapons trafficking in the Gulf of Aden and the Red Sea » (Évaluation des mesures prises pour lutter contre le trafic illicite d'armes à feu dans le Golfe d'Aden et sur la Mer Rouge), *The Hawala System: Its Operations and Misuse by Opiate Traffickers and Migrant Smugglers* (Le réseau parabancaire *hawala* : son fonctionnement et son utilisation abusive par les trafiquants d'opiacés et les passeurs), « Analysis of opiate stamps seized in the Indian Ocean 2017-2021 » [Analyse des timbres apposés sur les opiacés saisis dans l'océan Indien (2017-2021)], « System analysis and disruption planning workbook » (Manuel d'analyse des systèmes et de planification des perturbations), et « Afghan women and the opiate trade » (Les Afghanes et le commerce des opiacés). En outre, il a publié « Handbook on the strategic implementation of controlled deliveries in the context of synthetic drug investigations » (Manuel sur la mise en œuvre stratégique des livraisons surveillées dans le cadre des enquêtes sur les drogues de synthèse).

19. En 2023, l'ONUDC a créé l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières en fusionnant deux programmes mondiaux existants : le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Programme de communication aéroportuaire de l'ONUDC, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'OMD. L'objectif de cette nouvelle initiative est de doter les États Membres et leurs services de détection et de répression actifs aux frontières aériennes, maritimes et terrestres de capacités accrues pour perturber les flux illicites de conteneurs, de marchandises et de courrier, intercepter les passagers à haut risque et repérer les victimes de la traite de personnes, tout en facilitant le commerce légitime et la circulation des personnes. Pour atteindre cet objectif, l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières aide les États Membres à détecter les marchandises illégales et les passagers à haut risque en dotant leurs services interinstitutions spécialisés – composés de personnel des douanes, de la police et d'autres services de détection et de répression compétents – de capacités accrues d'évaluation des risques et d'inspection. Par ailleurs, des outils de communication sécurisés tels que la plateforme de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude, le système de communication ContainerCOMM et le système mondial de communication policière I-24/7, mis au point par les partenaires d'exécution de l'ONUDC – l'OMD et INTERPOL –, sont mis à la disposition des services et utilisés pour faciliter les communications opérationnelles nationales, régionales et mondiales et pour déclencher des alertes en cas de suspicion sur des marchandises ou des passagers.

20. En 2023, l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières a prêté assistance à 86 États Membres. Cette assistance a permis la création de 11 nouveaux services, dont un à Maurice, le premier des îles de l'océan Indien. En juin 2024, l'Équipe prêtait son appui à 172 services dans le monde, en leur proposant des programmes de formation structurés. En 2023, 342 activités de formation ont été

menées, qui ont bénéficié à 5 109 membres des services de détection et de répression, dont 23 % de femmes.

21. Les statistiques relatives aux saisies montrent les effets concrets de la méthode appliquée par l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières et, surtout, de l'action menée par les pays participants et leurs services de détection et de répression. Pour la seule année 2023, les services ayant bénéficié de l'appui de l'ONUDC ont effectué 2 238 saisies, réparties comme suit : près de 340 tonnes de précurseurs chimiques, 250 tonnes de cocaïne, 905 kg d'héroïne et 61,2 tonnes d'autres opioïdes, 8 tonnes de nouvelles substances psychoactives, 4 tonnes de cannabis, 1,5 tonne d'amphétamine, 210 tonnes de déchets dangereux et 29 tonnes de produits visés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. En outre, les opérations menées par ces services ont permis de saisir d'autres articles de contrebande, tels que 212 millions de cigarettes, 21 millions d'articles passés illégalement pour échapper au paiement des taxes et des droits, 19 millions de médicaments (dont des produits médicaux falsifiés) et près de 514 000 articles classés dans la catégorie des biens stratégiques, des armes ou des explosifs. L'Équipe a ainsi soutenu les États Membres dans l'action qu'ils menaient pour perturber le fonctionnement des groupes criminels organisés et interrompre leurs profits, tout en renforçant la sécurité et l'état de droit.

D. Prise en compte des questions de genre

22. En application de la résolution 11/2 de la Conférence, et en vue de prendre en compte les questions de genre et de droits humains dans la législation et les stratégies de lutte contre la criminalité organisée, l'ONUDC a lancé, dans le cadre du Programme mondial sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée, le *Référentiel sur l'intégration des dimensions de genre et des droits humains dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. Cette publication, qui existe dans six langues, a été diffusée auprès de plus d'un millier de bénéficiaires dans le monde, dans le cadre de 11 activités nationales, régionales et mondiales. En outre, l'ONUDC a continué d'aider les responsables politiques, les membres des assemblées législatives et les autres parties prenantes concernées à intégrer les questions de genre et de droits humains dans les mesures normatives et stratégiques de lutte contre la criminalité organisée. En 2023, dans le cadre du Programme mondial, il a lancé le réseau régional des femmes participant, par le droit et l'élaboration de politiques, à la lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Ce réseau a été créé pour encourager les décideuses politiques, les représentantes du pouvoir législatif, les praticiennes de la justice pénale et les agentes des services de détection et de répression à participer activement à l'élaboration de cadres législatifs et stratégiques destinés à prévenir et à combattre la criminalité organisée.

23. En outre, en mai 2023, l'ONUDC a mis en place un réseau de promotion des questions de genre pour tous ses programmes de gestion des frontières, le but étant de donner des moyens d'action aux agentes des services de détection et de répression en poste partout dans le monde en mettant en commun les ressources financières et les compétences techniques. L'un de ces programmes de gestion des frontières, l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières, aborde la question de la parité et de l'égalité des sexes sous trois angles différents : en envisageant les femmes comme des victimes, comme des délinquantes ou comme des agentes des services de détection et de répression. En envisageant les femmes comme des agentes des services de détection et de répression, le réseau de promotion des questions de genre de l'Équipe s'emploie, par exemple, à encourager un dialogue inclusif et aborde la question de la parité dans le cadre d'activités personnalisées. L'efficacité de l'action du réseau en faveur de l'égalité des sexes a été récompensée en 2022 et 2023 par le prix décerné à cette fin par l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC. Ce prix souligne combien le réseau a contribué à la promotion de

l'égalité des sexes et au renforcement de la représentation des femmes dans les services de détection et de répression.

24. Parmi les initiatives d'intégration des questions de genre relevant d'un programme, on peut citer le Women in Maritime Law Enforcement Forum (forum d'agentes des services de détection et de répression des infractions au droit maritime), que l'ONUSUDC organise deux fois par an en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, ainsi que les initiatives nationales et régionales menées par l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières. Par exemple, l'Équipe a organisé la première réunion régionale de son réseau de femmes, qui s'est tenue dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et visait à créer des réseaux interrégionaux de femmes responsables d'unités de contrôle portuaire. Cette réunion, qui a rassemblé 30 femmes des douanes et des services de détection et de répression de 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a été l'occasion pour elles de parler de leurs expériences et de leurs bonnes pratiques.

25. En août 2023, 53 personnes représentant les douanes et d'autres services de détection et de répression de pays d'Asie centrale et du Pakistan, ainsi que des organisations internationales, se sont réunies à Bichkek pour étudier la prise en compte des questions de genre dans les fonctions des unités de contrôle portuaire et de contrôle du fret aérien. Organisée par l'ONUSUDC en collaboration avec le Service national des douanes du Kirghizistan, l'OMD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, cette manifestation a été l'occasion d'encourager l'égalité des sexes et la promotion à des postes de direction des femmes travaillant dans un secteur traditionnellement masculin, et de faire connaître de bonnes pratiques en matière de recrutement et de rétention des agentes de services de détection et de répression.

III. Assistance technique pour l'application des Protocoles

A. Traite des personnes et trafic illicite de personnes migrantes

26. En janvier 2024, l'ONUSUDC a fusionné les programmes mondiaux existants de lutte contre la traite des personnes et de lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes en un nouveau programme mondial de lutte, nommé « Action de l'ONUSUDC contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes ». Ce nouveau programme sera le cadre dans lequel l'Office exécutera ses activités d'assistance technique, de partage de connaissances et d'élaboration de politiques et de normes, et il comportera plusieurs nouveautés, notamment un forum mondial pour les personnes rescapées de la traite. On trouvera ci-dessous un compte rendu de l'assistance technique fournie par l'ONUSUDC au cours de la période considérée dans le cadre des précédents programmes mondiaux et du nouveau programme mondial dans lequel ils ont été unifiés. L'objectif de ces programmes reste d'aider les États parties à prévenir la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes et à poursuivre les auteurs de ces infractions tout en protégeant les droits des personnes qui en sont la proie, et de promouvoir la coopération entre les États parties dans ce domaine.

27. Dans le cadre de ces programmes, l'ONUSUDC a continué d'aider les pays à adhérer à la Convention contre la criminalité organisée ainsi qu'au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention, et à les appliquer. Dans ce contexte, il a formé et accompagné des praticiennes et praticiens, aidé les pays à élaborer des lois, des politiques et des plans d'action ou à renforcer ceux qui existaient, mis au point des outils novateurs pour enrichir la base des connaissances disponibles, fait bénéficier de solides compétences techniques les organismes des Nations Unies et les mécanismes interinstitutions qui œuvraient à lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes, et créé des réseaux pour promouvoir la coopération nationale et internationale, afin de s'attaquer efficacement à ces formes

de criminalité et de protéger les droits des victimes de la traite et des personnes migrantes ayant fait l'objet d'un trafic.

28. Pour la seule année 2023, l'ONUDC a formé plus de 3 400 praticiennes et praticiens de la justice pénale, fonctionnaires et personnes représentant la société civile et fait bénéficier 34 pays d'activités d'assistance technique ciblées au niveau national. Grâce à cette assistance, il a permis, par exemple, aux pays situés sur les itinéraires transcontinentaux du trafic illicite de personnes migrantes allant de l'Asie du Sud à l'Amérique du Nord de collaborer plus étroitement afin de lutter efficacement contre ce trafic tout en protégeant la vie et en faisant respecter les droits des personnes qui en étaient victimes. En particulier, il a formé les autorités compétentes à la collecte de preuves électroniques et à l'extraction de données numériques sur des appareils mobiles à des fins d'enquête ou d'analyse de l'évolution du trafic illicite de personnes migrantes. Ce faisant, il a contribué à la détection précoce d'affaires de trafic illicite de personnes migrantes et à leur renvoi aux fins d'enquête et de poursuites dans de nombreux pays.

29. Dans le cadre du volet Asie et Moyen-Orient de l'Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a fourni à l'Afghanistan, à l'Iraq et au Pakistan une assistance technique sur mesure, innovante et adaptée à la demande afin de faciliter l'adhésion à la Convention contre la criminalité organisée, au Protocole relatif à la traite des personnes et au Protocole relatif au trafic illicite de migrants, ainsi que l'application de ces instruments. Il a également fourni une assistance au Bangladesh dans le cadre d'une initiative conjointe menée avec l'Union européenne.

30. On trouve un exemple de résultats obtenus dans le cadre de l'Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans le travail accompli en Afghanistan, où l'ONUDC, en partenariat avec des organisations de la société civile, a fourni un appui en matière de soins de santé et une assistance en matière de prévention et de détection de la traite des personnes. En partenariat avec l'Organisation afghane pour la santé et le développement de la jeunesse, l'ONUDC a administré, à Kandahar, un dispensaire qui fournissait des services médicaux et des conseils à titre gratuit. Entre 700 et 1 000 patientes et patients s'y rendaient chaque mois pour faire traiter diverses affections et recevoir des conseils.

31. Dans le cadre de ses programmes mondiaux, l'ONUDC a également publié un certain nombre de documents importants, notamment « The scope of transcontinental migrant smuggling from South Asia to North America » (L'ampleur du trafic illicite transcontinental de personnes migrantes entre l'Asie du Sud et l'Amérique du Nord), *Study on Illicit Financial Flows Associated with Smuggling of Migrants and Trafficking in Persons from GLO.ACT Partner Countries to Europe* (Étude sur les flux financiers illicites associés au trafic illicite de personnes migrantes et à la traite des personnes entre les pays partenaires de l'Action mondiale et l'Europe), « Accessing justice: challenges faced by trafficked persons and smuggled migrants » (Accès à la justice : difficultés rencontrées par les victimes de la traite et les personnes migrantes ayant fait l'objet d'un trafic illicite), *How to Conduct Mock Trials and Investigation Simulations based on Trafficking in Persons Cases: Trainer's Manual* (Comment mener des simulations de procès et d'enquêtes à partir d'affaires de traite de personnes : manuel du formateur), accompagné de son outil de navigation et de ses annexes, et « Links between smuggling of migrants and other forms of organized crime along the Central and Western Mediterranean routes » (Les liens entre le trafic illicite de personnes migrantes et d'autres formes de criminalité organisée sur les itinéraires de la Méditerranée centrale et occidentale).

32. Par l'intermédiaire des équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions, elles-mêmes appuyées par l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières, l'ONUDC a continué à lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes en utilisant des sources de données avancées pour la collecte de renseignements et l'analyse des risques, notamment les manifestes passagers, les renseignements préalables concernant les

voyageurs et les dossiers passagers. Dans le cadre de partenariats stratégiques établis avec l'OMD et INTERPOL et d'un échange d'informations fluide, notamment par l'accès au réseau I-24/7 d'INTERPOL et au système de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD, les équipes aéroportuaires ont pu intervenir rapidement face aux cas suspects, ce qui leur a permis, entre le lancement du Programme de communication aéroportuaire et juin 2024, d'intercepter 56 personnes soupçonnées de traite et de découvrir 43 victimes.

B. Trafic d'armes à feu

33. Dans le cadre de son programme mondial sur les armes à feu, l'ONUDI a continué à fournir une assistance technique pour promouvoir l'adhésion au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et son application. Constituant un cadre d'action global, le Programme mondial sur les armes à feu est mené suivant une approche intégrée qui repose sur les cinq piliers décrits ci-dessous.

34. Au titre du premier pilier, l'ONUDC soutient l'élaboration et le renforcement des politiques et des normes nationales. Au cours de la période considérée, l'Office a prêté son appui à quatre pays en phase de préadhésion et aidé 13 pays, par un appui législatif, à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des armes à feu. Deux pays ont établi de nouvelles infractions pénales en matière d'armes à feu après avoir reçu l'appui de l'ONUDC.

35. Le deuxième pilier du Programme mondial sur les armes à feu concerne la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité. À cet égard, l'ONUDC encourage le marquage et l'enregistrement des armes à feu en fournissant des appareils de marquage et des outils de conservation des informations qui obligent à une plus grande responsabilité et donnent aux autorités nationales des moyens accrus pour tracer les armes à feu. Il a notamment achevé le développement du logiciel « goIFAR », un système intégré d'enregistrement des armes à feu qui peut être fourni aux États qui en font la demande. Des missions d'évaluation ont été menées dans deux pays pilotes, le Sénégal et le Honduras, afin de personnaliser ce logiciel.

36. Le renforcement des mesures de justice pénale, qui constitue le troisième pilier, passe par des activités de formation consacrées à la détection, aux enquêtes et aux poursuites concernant des affaires de trafic d'armes à feu et leurs liens avec la criminalité organisée et les activités terroristes. S'appuyant sur des contributions de spécialistes de plus de 60 pays, l'ONUDC a publié les *Lignes directrices sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions liées aux armes à feu* et un recueil intitulé *Digest of Firearms Trafficking and Related Crimes Cases: A Review of Cases and Good Practices Emerging from National Jurisprudence* (Précis de jurisprudence concernant les affaires de trafic d'armes à feu et d'infractions connexes : examen des affaires et des bonnes pratiques issues de la jurisprudence nationale), qui fournissent aux praticiennes et praticiens des conseils directs pour parer à la criminalité liée aux armes à feu. En Afrique de l'Ouest et en Amérique latine, l'ONUDC a collaboré avec INTERPOL et le projet sur les armes à feu de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) pour appuyer des opérations transfrontières régionales qui ont rassemblé des centaines de policiers et policières et abouti à la saisie de plus de 9 000 armes à feu et de 307 581 munitions. À la suite de ces opérations, l'ONUDC a offert des services de mentorat et facilité la constitution d'équipes communes d'enquête, le but étant d'approfondir les recherches, de démanteler les réseaux impliqués dans le trafic et de traduire leurs auteurs en justice. Il a également aidé les pays des Balkans occidentaux à prévenir et à combattre le trafic de pièces d'armes à feu reposant sur les services postaux et les services d'envoi rapide.

37. Au titre du quatrième pilier, l'ONUDC favorise la coopération internationale et l'échange d'informations afin de s'attaquer à la dimension transnationale du trafic

d'armes à feu. Par l'intermédiaire de son réseau de praticiennes et praticiens, il promeut activement le transfert de connaissances, de bonnes pratiques et d'enseignements. Au titre de ce pilier, l'ONUSUDC a organisé trois réunions régionales et interrégionales et lancé un portail en ligne spécialisé et un bulletin d'information destiné à la communauté des praticiennes et praticiens.

38. Enfin, au titre du cinquième pilier, l'ONUSUDC se consacre à des activités de recherche et d'analyse qui visent à améliorer les connaissances générales dont on dispose sur les flux illicites d'armes à feu. Plusieurs documents ont été publiés par l'ONUSUDC sur le thème des armes à feu, notamment « Addressing the links between illicit arms, organized crime and armed conflict » (Étude des liens qui existent entre armes illicites, criminalité organisée et conflits armés), en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, « Firearms trafficking in the Sahel » (Le trafic d'armes à feu au Sahel), « Firearms and ammunition trafficking in Eastern Africa » (Le trafic d'armes à feu et de munitions en Afrique de l'Est), « Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking » (Les marchés criminels d'Haïti : cartographie des tendances en matière de trafic d'armes à feu et de drogues) et *Firearms and Drugs: Partners in Transnational Crime* (Armes à feu et drogues : associées dans la criminalité transnationale).

39. L'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières appuie l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui impose à tous les États Membres la responsabilité d'élaborer et d'instituer de solides contrôles aux frontières et de robustes mécanismes de police pour empêcher que des produits associés aux armes nucléaires, chimiques et biologiques et à leurs vecteurs ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. En 2023, l'Équipe a organisé 25 activités de formation complètes axées sur le commerce stratégique et le contrôle des exportations. Ces activités ont contribué pour une large part aux 30 saisies menées dans différentes régions, qui se sont traduites par l'interception de 513 528 articles classés dans la catégorie des biens stratégiques, des armes ou des explosifs, ce qui a souligné l'efficacité de l'action de l'Équipe dans la lutte contre ce trafic illicite.

IV. Assistance technique concernant la grande criminalité

A. Cybercriminalité

40. Dans le cadre de son programme mondial contre la cybercriminalité, l'ONUSUDC fournit des services de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de prévention et de répression des infractions commises ou facilitées par Internet. L'appui apporté aux États Membres s'articule autour de quatre volets : le renforcement des capacités, les cadres réglementaires, la coopération et la prévention. Dans le cadre du Programme mondial, l'ONUSUDC a étendu sa présence à de nouveaux pays, dont les Fidji, le Mexique et l'Ouganda. En conséquence, le Programme mondial est désormais présent dans 16 pays, où son personnel est en poste : Autriche, El Salvador, Fidji, Ghana, Guatemala, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Ouganda, Panama, Paraguay, Philippines, Qatar, Sénégal, Thaïlande et Uruguay. L'ONUSUDC a également prêté son appui à l'échelle mondiale et régionale, faisant bénéficier 65 pays de ses services de renforcement des capacités dans ce domaine.

41. Au titre du volet du renforcement des capacités, l'ONUSUDC a permis, en 2023, d'améliorer les compétences, les connaissances et les aptitudes de 6 618 praticiennes et praticiens de la justice pénale. Des intervenantes et intervenants de première ligne, des enquêteurs et enquêtrices, des procureurs, des spécialistes de la criminalistique numérique et des juges ont bénéficié de conseils, de services de mentorat et de formations dans différents domaines tels que les enquêtes sur le darknet, les techniques d'enquête spéciales, les normes juridiques, la criminalistique numérique, les preuves numériques, les cryptomonnaies, les logiciels rançonneurs et autres logiciels malveillants, ou encore les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes

sexuelles visant des enfants en ligne. Par ailleurs, en 2023, l'ONU DC et le Qatar ont créé le Centre régional de l'ONU DC pour la lutte contre la cybercriminalité à Doha. Ce centre propose des activités de formation dans différents domaines, ainsi que des activités de mentorat et de recherche, en particulier pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, mais aussi au-delà.

42. Au titre du volet des cadres réglementaires, l'ONU DC a aidé le Kazakhstan à prendre en compte la gestion des risques liés à la cybercriminalité et à renforcer les mesures de justice pénale dans le cas d'infractions facilitées par les cryptomonnaies. En février 2023, il lui a fourni des conseils juridiques au sujet de sa loi sur les actifs numériques, qui est entrée en vigueur en avril 2023. En Amérique centrale, l'Office a élaboré des consignes générales à l'usage des forces de police du Guatemala et du Honduras et à l'usage du ministère public du Honduras. Par ailleurs, un cours en ligne sur la cybercriminalité a été lancé dans le cadre du Programme mondial : composé de sept modules, il est destiné aux membres des délégations participant aux travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

43. Au titre du troisième volet, l'ONU DC œuvre en faveur de la coopération internationale et interinstitutions. Dans le cadre du Programme mondial contre la cybercriminalité, et en coopération avec INTERPOL, l'Office a constitué une force régionale d'intervention pour les victimes vulnérables en Amérique latine, qui a permis de repérer 39 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant des enfants en ligne et 35 personnes suspectes, ce qui a donné lieu à une action internationale concertée qui s'est traduite par la conduite de 13 opérations destinées à démanteler des réseaux de diffusion de contenus montrant des abus sexuels sur enfant et à protéger les victimes. Le Programme mondial a également permis d'aider des services d'enquête spécialisés à accéder à l'outil de gestion des dossiers du Centre national pour les enfants disparus et exploités, et de fournir du matériel et des logiciels spécialisés pour faciliter les enquêtes. Dans le cadre du Programme mondial, l'ONU DC a formé des enquêteurs et enquêtrices à la conduite d'enquêtes efficaces sur les infractions commises ou facilitées par Internet et à la criminalistique numérique, une activité en plein essor. En Asie du Sud-Est, toujours dans le cadre du Programme mondial, un accord de coopération a été signé avec le Centre d'enquête sur la cybercriminalité et de coordination des Philippines afin de faciliter la coopération internationale dans la lutte contre l'utilisation croissante des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Depuis, grâce à l'espace qui lui est réservé sur le portail national de lutte contre la cybercriminalité, le Programme mondial fournit, sur demande, des services de mentorat au personnel du Centre et aux personnes représentant les organismes nationaux présents sur le portail. Grâce à l'appui dont elles ont bénéficié, les autorités nationales ont mené, en 2023, une opération policière multinationale qui a permis de sauver plus de 2 700 victimes originaires d'au moins 17 pays, ce qui en a fait la plus grande rafle de ce type jamais opérée aux Philippines.

44. Au titre du quatrième volet, relatif à la prévention, l'ONU DC propose des initiatives de sensibilisation qui s'adressent aux personnes en situation de vulnérabilité – enfants, jeunes, femmes, personnes en situation de handicap et personnes âgées. Au cours de la période considérée, l'Office a sensibilisé plus de 49 000 personnes et fait participer 376 690 enfants à des activités de prévention de la cybercriminalité dans le monde entier. En Afrique, en collaboration avec l'Internet Watch Foundation, il a lancé la campagne « Protégeons nos enfants sur Internet », organisé deux campagnes nationales de sensibilisation aux contenus montrant des abus sexuels sur enfant, et créé deux mécanismes de signalement, au Sénégal et au Ghana, qui ont été utilisés par 32 526 personnes.

B. Crimes qui portent atteinte à l'environnement

45. Dans le cadre de son programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement, l'ONUDD aide les États Membres à prévenir et combattre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, les infractions dans le secteur de la pêche, l'exploitation minière illégale et le trafic de métaux précieux et de déchets. Les crimes portant atteinte à l'environnement, qui sont fréquemment commis par des groupes criminels organisés, ont de profondes répercussions sur l'économie, la sécurité, l'environnement et la santé humaine, et contribuent à la perte de biodiversité et aux changements climatiques.

46. Dans le cadre d'une approche dite « du lieu du crime jusqu'au tribunal », plus de 40 États Membres ont bénéficié d'un appui pour prévenir les crimes portant atteinte à l'environnement, les repérer, enquêter à leur sujet et en poursuivre et juger les responsables de manière plus efficace. Dans la seule année 2023, les cours de l'ONUDD ont été suivis par plus de 2 400 membres du personnel de l'appareil de justice pénale, et plus de 100 enquêtes sur des infractions liées aux espèces sauvages ont bénéficié d'un appui, dans le cadre d'une approche globale prévoyant une formation, du mentorat et le recours à l'analyse de l'ADN. Cette action concertée a donné lieu à des poursuites fructueuses. En outre, dans le cadre du Programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement, l'ONUDD a joué un rôle essentiel en facilitant les mesures prises par les États Membres pour démanteler les réseaux criminels transnationaux et transcontinentaux, ce qui a marqué une nette avancée dans le démantèlement des opérations illicites qui menacent la biodiversité de la planète.

47. L'Office a contribué à l'élaboration de lignes directrices, de politiques et de stratégies nationales essentielles, comme en témoigne la création d'une série d'outils juridiques pour l'Afrique de l'Est, notamment des lignes directrices relatives à la « décision d'inculper » en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, ainsi que des lignes directrices relatives à la politique de condamnation et une politique de divulgation d'informations au Kenya. Ces outils ont été conçus pour améliorer l'efficacité des poursuites, en dotant les systèmes nationaux de justice pénale de capacités accrues pour prévenir et combattre les crimes qui portent atteinte à l'environnement.

48. La coopération internationale est déterminante dans le succès de la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement. Par exemple, en 2022 et 2023, 28 pays ont échangé des informations relatives à des enquêtes et des dossiers en cours dans le cadre de l'initiative – facilitée par l'ONUDD – de lutte interrégionale contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Ainsi, en 2023, 19 réseaux criminels ont pu être démantelés par les États Membres. Dans le cadre du Programme mondial, l'ONUDD a organisé, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'OMD, des réunions de réseaux de services de détection et de répression destinées à resserrer leurs liens et à promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité dans le secteur des industries extractives. L'ONUDD a poursuivi la collaboration fructueuse engagée dans le cadre du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, et favorisé de nouveaux partenariats interinstitutions, notamment avec United for Wildlife.

49. L'ONUDD a également facilité les débats sur des affaires en cours et l'échange d'informations dans le cadre d'initiatives régionales telles que les réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et l'African Wildlife Forensics Network, ainsi que les phases IV et V de l'opération « Dragon du Mékong », qui ont donné lieu à des résultats remarquables – des saisies record d'espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce illégal et de drogues illicites.

50. À l'avenir, dans le cadre du Programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement, on s'emploiera activement à mobiliser la société civile, à établir des liens avec elle et à agir à ses côtés afin de renforcer la coordination des

activités et d'amplifier leurs retombées, et à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales, en encourageant et en facilitant la coopération intrarégionale et interrégionale. En favorisant les partenariats et en encourageant la rationalisation des actions menées, l'ONUDC imagine une manière plus cohérente et plus efficace de relever les défis environnementaux à l'échelle mondiale.

51. L'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières aide les États Membres à renforcer les capacités dont ils disposent pour détecter et prévenir un large éventail de crimes portant atteinte à l'environnement aux frontières maritimes, terrestres et aériennes. Dans le cadre d'initiatives de formation avancée, les services douaniers, les services de détection et de répression et les services de protection de l'environnement acquièrent des connaissances à la fois générales et spécialisées. Les initiatives de l'Équipe, telles que FishNET (qui vise à lutter contre les infractions dans le secteur de la pêche) et Blue Enforcement (axée sur la détection et la répression des infractions au droit maritime), ont donné lieu à d'importantes saisies, notamment des saisies record d'ivoire en Asie du Sud-Est et des interceptions d'animaux vivants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

C. Criminalité maritime

52. Dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC continue d'aider les États Membres à lutter contre la criminalité maritime en renforçant les capacités des systèmes de justice pénale en matière de prévention, d'interception, d'enquête et de poursuite face à ce type d'infractions. À cette fin, il applique une approche globale de développement des capacités qui prévoit une formation sur mesure des services de détection et de répression, du personnel pénitentiaire et des autorités judiciaires, ainsi qu'un accompagnement quotidien dans le cadre d'un mentorat. Le Programme facilite également la réforme des cadres juridiques, de sorte que ceux-ci, une fois évalués et améliorés, permettent l'ouverture de poursuites face à des infractions au droit maritime telles que la piraterie et les vols à main armée. En outre, il contribue aux réformes pénitentiaires par la fourniture d'infrastructures et d'une assistance technique. Le Programme encourage la coopération internationale, comme en témoigne le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, qui traite de piraterie, de trafic de drogues par voie maritime et de criminalité dans le secteur de la pêche et qui s'emploie, au titre de la résolution 2713 (2023) du Conseil de sécurité, à coordonner la lutte contre les activités maritimes illicites et le financement des Chabab.

53. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, 83 pays des océans Atlantique, Pacifique et Indien, ainsi que des Caraïbes, de la Méditerranée, de la mer Rouge et de la mer Noire, ont bénéficié d'un appui. Le champ d'action du Programme a récemment été élargi à de nouveaux États Membres – Argentine, Azerbaïdjan, Djibouti, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Kazakhstan, Kiribati, Libye, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Ouganda, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Turkménistan, Tuvalu et Vanuatu – ainsi qu'aux Îles Cook. Par sa conception directe et évolutive de l'assistance technique et de la coopération, le Programme continue de contribuer à l'action menée par l'ONU pour limiter les répercussions de la criminalité transnationale organisée, afin de créer un environnement propice au développement durable et à la paix.

V. Analyse des données

54. L'ONUDC recueille des données et publie des recherches et des analyses afin d'étayer et de renforcer les politiques à mener et les mesures à prendre pour prévenir et combattre les différentes formes de criminalité transnationale organisée. Les rapports de recherche publiés ces deux dernières années portent sur la criminalité organisée et le trafic aux niveaux mondial, régional et national, et traitent, entre autres, des groupes criminels, du trafic de drogues et des crimes qui portent atteinte à

l'environnement dans le bassin amazonien (*Rapport mondial sur les drogues 2023*) ; de la traite des personnes (*Rapport mondial sur la traite des personnes 2022*) ; des conséquences du conflit qui fait rage en Ukraine sur les risques liés à la traite des personnes et au trafic illicite de personnes migrantes ; des armes à feu, du trafic de drogues et des gangs qui sévissent en Haïti ; et du trafic de biens culturels. Parmi les autres publications récentes, on peut citer une série d'évaluations de la menace que représente la criminalité transnationale organisée pour le Sahel, qui traite de sujets tels que le trafic de médicaments falsifiés, de carburant et d'or, ainsi qu'une évaluation de la menace que représente la criminalité organisée pour le Nigéria. *L'Étude mondiale sur l'homicide 2023* comprend une analyse approfondie du phénomène des homicides et de la criminalité organisée en Amérique latine et dans les Caraïbes, la région où l'on dénombre le plus grand nombre d'homicides liés à la criminalité organisée.

55. L'ONUDD favorise également, par une assistance technique, la collecte de données et la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il est chargé de collecter des données à l'aide du questionnaire destiné aux rapports annuels sur les statistiques relatives aux drogues ; des saisies de drogues isolées ; de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ; du questionnaire sur les flux illicites d'armes ; et du questionnaire destiné au *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant repose sur une série de questionnaires d'auto-évaluation. Les réponses à ces questionnaires sont censées faire l'objet d'un examen collégial et permettre, à l'issue du processus, de connaître les mesures prises par les États parties pour appliquer la Convention, les lacunes de leur démarche, les bonnes pratiques adoptées et l'assistance technique dont ils ont besoin. La collecte et l'analyse de ces informations, lorsqu'elles seront disponibles, permettront à l'ONUDD de concevoir et d'exécuter des programmes d'assistance technique encore plus ciblés.

56. L'ONUDD et ses centres de statistiques sur la criminalité au Mexique et en République de Corée aident les pays à appliquer la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, qui constitue le cadre global de la production de statistiques sur la criminalité et la justice pénale, notamment de l'enregistrement des infractions liées à la criminalité organisée. En 2023, l'ONUDD a contribué à des ateliers régionaux et nationaux sur la Classification internationale dans les pays arabes, ainsi qu'aux Maldives et en Mongolie. Sur sa plateforme d'apprentissage en ligne, l'Office a publié un cours sur l'utilisation de la Classification internationale dans la lutte contre la criminalité organisée. En 2023, il a également contribué à un atelier régional d'assistance technique sur le questionnaire sur les flux illicites d'armes en Asie centrale et dans le Caucase du Sud.

57. Comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'ONUDD est responsable de l'indicateur 16.4.1 du Programme de développement durable (Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants), et il élabore des lignes directrices sur la méthode à appliquer pour mesurer les flux financiers illicites générés par différentes formes de criminalité organisée – trafic de drogues, traite des personnes et trafic d'espèces sauvages.

58. Par ailleurs, dans le cadre de ses relations avec ses partenaires d'exécution, l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières recueille une grande quantité de données. Ces données, qui sont collectées au moyen de la plateforme de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD et d'INTERPOL, concernent les saisies et les interceptions de passagers à haut risque. Accessibles exclusivement aux spécialistes des questions douanières (par l'intermédiaire de l'OMD) et aux policières et policiers (par l'intermédiaire d'INTERPOL), elles sont rassemblées dans des rapports par les analystes des deux organisations et diffusées dans l'ensemble du réseau de services de l'Équipe. Elles sont utilisées pour guider l'Équipe dans l'exécution de ses activités et pour élaborer une formation spécialisée.

VI. Conclusion et possibles recommandations

59. L'assistance technique que l'ONUDC fournit aux États en vue de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant s'inscrit dans l'action prévue par le Programme 2030 et sert les cibles associées à de nombreux objectifs de développement durable. Toutefois, comme le développement, la lutte contre la criminalité organisée est un processus continu et de longue haleine.

60. L'adhésion universelle à la Convention contre la criminalité organisée est un objectif réalisable. Les principaux enjeux consistent à appliquer la Convention et les Protocoles s'y rapportant et à s'adapter à l'évolution des formes de criminalité organisée et des méthodes utilisées par les criminels. Conscient que l'efficacité d'un traité dépend de son application, l'ONUDC continue de fournir, dans le cadre de ses programmes mondiaux, régionaux et de pays, une assistance technique dans de nombreux domaines pour lutter contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

61. Pour appliquer pleinement la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant, il importe de suivre dans ce domaine une approche intersectionnelle tenant compte des questions de genre. Une telle approche permet aux représentantes et représentants du pouvoir législatif, aux responsables politiques et aux praticiennes et praticiens d'expliquer comment, outre le genre, les caractéristiques identitaires telles que l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique, la classe et la race peuvent converger pour augmenter la probabilité qu'ont les personnes qui les portent de s'associer à des groupes criminels organisés ou d'en être victimes, y compris en leur sein. Cette approche permet également d'expliquer les effets différents que peuvent produire des politiques et des programmes sur des personnes différentes, et contribue ainsi à l'élaboration de mesures plus appropriées et plus efficaces de prévention de la criminalité organisée et de lutte contre ce phénomène.

62. L'utilisation de technologies modernes, notamment celles que l'on désigne sous le nom d'intelligence artificielle, peut permettre aux groupes criminels organisés d'élargir et de diversifier les méthodes qu'ils emploient pour commettre des infractions graves. À mesure que leurs méthodes évoluent, de nouvelles formes et manifestations de la criminalité organisée apparaissent. Néanmoins, les technologies modernes offrent également de nouvelles possibilités pour prévenir et combattre les activités des groupes criminels organisés.

63. La Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée voudra peut-être envisager d'inviter les États parties à augmenter le montant des contributions financières qu'ils versent à l'ONUDC pour soutenir le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, et à faciliter la suite donnée aux observations issues du Mécanisme pour continuer de promouvoir l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.
